



RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

**Marchés de travaux relatifs à l'extension de la
Radiothérapie de l'Hôpital Haut Lévêque au profit du
CHU DE BORDEAUX**

(Relance lot 11 APPAREILS ELEVATEURS)

Date et heure limites de réception des offres :
27 février 2026 avant 12:00

Centre Hospitalier Universitaire de Bordeaux
12 Rue Dubernat
33404 Talence CEDEX

SOMMAIRE

Table des matières

1 - Objet et étendue de la consultation	3
1.1 - Objet.....	3
1.2 - Mode de passation	3
1.3 - Type et forme de contrat.....	3
1.4 - Décomposition de la consultation	3
1.5 - Nomenclature	3
2 - Conditions de la consultation.....	3
2.1 - Délai de validité des offres.....	3
2.2 - Forme juridique du groupement.....	3
2.3 - Variantes	4
3 - Les intervenants	4
3.1 - Maîtrise d'œuvre	4
3.2 - Coordination des systèmes de sécurité incendie	4
3.3 - Contrôle technique.....	4
3.4 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs.....	4
4 - Conditions relatives au contrat	4
4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution	4
4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement	4
4.3 - Confidentialité et mesures de sécurité	5
5 - Contenu du dossier de consultation.....	5
6 - Présentation des candidatures et des offres.....	5
6.1 - Documents à produire.....	6
6.2 - Visite sur site(s) obligatoire.....	7
7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis	8
7.1 - Transmission électronique	8
7.2 - Transmission sous support papier	10
8 - Examen des candidatures et des offres	10
8.1 - Sélection des candidatures	10
8.2 - Attribution des marchés	10
8.3 - Suite à donner à la consultation	12
9 - Renseignements complémentaires.....	12
9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact.....	12
9.2 - Procédures de recours	12

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne :

Marchés de travaux relatifs à l'extension de la Radiothérapie de l'Hôpital Haut Lévêque au profit du CHU DE BORDEAUX (Relance lot 11 : APPAREILS ELEVATEURS)

Le présent appel d'offres ouvert est une relance après déclaration sans suite de la procédure initiale pour redéfinition du besoin.

Lieu(x) d'exécution :

Groupe hospitalier SUD - Hôpital HAUT-LEVEQUE - Avenue de Magellan, 33600 Pessac

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation est : l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5° du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

1.4 - Décomposition de la consultation

La prestation comporte un lot (relance lot 11) :

Relance Lot(s)	Désignation
11	APPAREILS ELEVATEURS

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description	Code suppl. 1	Code suppl. 2	Code suppl. 3
45000000-7	Travaux de construction			

Lot(s)	Code principal	Description	Code suppl.	Code suppl.	Code suppl.
11	45313100-5	Travaux d'installation d'ascenseurs			

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 9 mois à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

En cas de groupement conjoint, le mandataire sera obligatoirement solidaire.

2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée

3 - Les intervenants

3.1 - Maîtrise d'œuvre

La maîtrise d'œuvre est assurée par :
Mandataire LIPSTICK XANADU
20 place TOLOZAN
69001 Lyon
TEL : 04 87 61 18 33
Courriel : lipstick@lipstick.archi

3.2 - Coordination des systèmes de sécurité incendie

La coordination des systèmes de sécurité incendie est assurée par le maître d'œuvre

3.3 - Contrôle technique

Le contrôle technique est assuré par :
SAS SOCOTEC CONSTRUCTION
DOMAINE DE MILLENIUM
3 IMPASSE HENRY LE CHATELIER
33692 MERIGNAC CEDEX

Les missions de contrôle technique sont les suivantes :
L (solidité des ouvrages et des éléments d'équipement indissociables) + LE (solidité existant) + AV (stabilité des avoisinants) + S (sécurité des personnes dans les constructions) + SEI (sécurité des personnes dans les ERP et IGH) + P1 (solidité des éléments d'équipement non indissociablement liés) + Hand (accessibilité) + VIEL (vérification initiale des installations électriques)

Le niveau de technicité est le suivant :
Opération de niveau de technicité de catégorie B : Mise en conformité technique, ascenseurs, électrique, sécurité incendie, etc

3.4 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs

La coordination sécurité et protection de la santé pour cette opération de niveau II sera assurée par :
IRIS COORDINATION
BP90007
33670 LA SAUVE
TEL : 06 46 21 71 17
Courriel : contact@iris-coordination.fr

4 - Conditions relatives au contrat

4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

La durée du contrat est fixée au CCAP.

4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les prestations seront financées selon les modalités suivantes : sur fonds propres du CHU de Bordeaux

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché public seront payées dans un délai global de 50 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

4.3 - Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité requise pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de cette obligation de confidentialité.

5 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- L'acte d'engagement (AE) et son annexe :
 - Annexe 1 "Désignation des co-traitants et répartition des prestations ;
- Le règlement de la consultation (RC) ;
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) et son annexe :
 - Annexe 1 "EDIFLEX" ;
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) pour le lot 11(y compris le lot 00) et ses annexes pièces graphiques (PG DCE) et pièces écrites (PE DCE) figurant dans la liste des pièces DCE
- La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF) pour le lot 11 ;
- Les 2 rapports du contrôleur technique (Mission de reconnaissances et d'études structurelles et Compte-rendu détection et géoréférencement réseaux)
- Le cahier des Charges BIM
- Pièce de candidature DC1 ;
- Pièce de candidature DC2 ;
- Un modèle de DC4 ;
- L'attestation de visite
- (A titre d'information les CCTP des autres corps d'état)

Il est remis gratuitement à chaque candidat. Les maquettes BIM sont données à titre indicatif pour faciliter la remise des offres, elles ne sont pas contractuelles. Elles sont consultables sur la plateforme KROQI du CHU. Un accès nominatif sera donné gratuitement à chaque candidat qui en fera la demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 06 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

6 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO. Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

6.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner mentionnés aux articles L.2141-1 à L. 2141-11 du Code de la commande publique.	Non
La lettre de candidature, obligatoire pour les groupements d'opérateurs économiques.	Non
Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail	Non
Numéro unique d'identification (numéro SIREN). Pour les entreprises étrangères : un document délivré par l'autorité judiciaire ou administrative compétente de son pays d'origine ou d'établissement, attestant de l'absence de cas d'exclusion.	Non

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Niveau	Signature
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles		Non
Preuve d'une assurance pour les risques professionnels		Non

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Niveau	Signature
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années		Non

Pour présenter leur candidature, les candidats peuvent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat). Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr.

Ils peuvent aussi utiliser le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE) et son annexe 1 "Désignation des co-traitants et répartition des prestations	Non

La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF) du lot 11 dans son format de fichier natif (Excel)	Non
Le mémoire technique justifiant des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du marché	Non

Le mémoire technique comprendra :

Pour l'Organisation et la méthodologie dédiées à la prestation objet du marché :

- *Note pour la prise en compte des spécificités et contraintes du projet : Appréhension des différentes phases du projet avec une continuité d'activité, des contraintes techniques et des contraintes liées au site occupé,*
- *Description des moyens matériels et logistiques affectés au chantier ainsi que la méthodologie pour la mise en œuvre dans les règles de l'art et le respect de l'hygiène et sécurité ;*
- *Présentation des dispositions et/ou moyens pour assurer un chantier propre et réduire les diverses nuisances*

Pour les moyens humains dédiés à la prestation objet du marché :

- *Description de l'organigramme et descriptif des missions, des compétences et expériences des moyens humains dédiés à l'exécution du marché tel que le personnel d'encadrement, d'études et d'exécution (CV + qualifications et/ou titres d'étude à fournir).*
- *Propositions de l'entreprise sur la continuité de l'équipe dans le temps (sur la durée du chantier, pendant les absences des interlocuteurs principaux) et pour assurer le respect des délais d'intervention.*

Pour la qualité des matériels et matériaux employés :

- *Avec a minima les prérequis des CCTP, descriptifs explicites et détaillés de l'ensemble des matériels et matériaux dédiés à l'exécution du marché, propositions d'amélioration, etc.....*
- *La remise de fiches techniques produits des équipements ci-dessous :*
 - o *Lot 11- Machinerie ascenseurs*

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute fiche manquante entrainera une offre irrégulière

Pour la Démarche environnementale :

- *Présentation des dispositions prises en matière de développement durable en adéquation avec l'objet du marché, actions de développement durable proposées notamment en matière de gestion des déchets et de leur retraitement ; le pourcentage de matériaux recyclés et recyclables dans la cabine, la structure, les câbles... ; ainsi que l'absence et la limitation de substances dangereuses (conformité RoHS, limitation des huiles minérales, utilisation de lubrifiants biodégradables...).*

Le soumissionnaire est réputé avoir tenu compte de l'ensemble des sujétions du présent projet dans l'établissement de son offre globale et forfaitaire. Tous les frais afférents aux travaux sont réputés être inclus au prix porté dans l'offre. A cet effet, le candidat est supposé connaître l'ensemble du projet « tous corps d'état » Pour les ouvrages non visibles, il lui appartiendra d'évaluer les risques et les inclure lors de l'établissement de son prix.

En cas d'omission, de divergences ou d'impossibilités techniques de réalisation du projet, elle devra, de par ses connaissances techniques et professionnelles, y remédier d'office et en avertir obligatoirement le Pouvoir Adjudicateur au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis. (Cf. article 9.1 du présent Règlement de consultation). Sans observation de sa part, sa proposition sera considérée comme acceptant l'exécution des travaux dans leur intégralité sans aucune réserve, ni restriction et sans qu'il puisse être demandé des suppléments.

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

6.2 - Visite sur site(s) obligatoire

La visite sur site(s) est obligatoire. L'offre d'un candidat qui n'a pas effectué cette visite sera déclarée irrégulière. **Les candidats qui ont déjà effectué la visite ne sont pas tenus d'y participer mais devront**

apporter la preuve à l'appui de leur offre que celle-ci a été réalisée (Ancienne attestation de visite dûment complétée et signée).

Les conditions de visites sont les suivantes :

Lot 11 :

- 1) le 02/02/2026 à 10h00
- 2) le 09/02/2026 à 10h00

L'agent à contacter est :

Madame Laetitia LEGRAND Groupe Hospitalier SUD Service Ingénierie au 05 57 65 65 01 / 06.09.88.80.82
ou laetitia.legrand@chu-bordeaux.fr

Et/ou

Monsieur Stéphane LABARTHE Groupe Hospitalier SUD Service Ingénierie au 05 57 65 66 82 / 06.07.45.73.87
ou stephane.labarthe@chu-bordeaux.fr

Lieu de rendez-vous pour la visite :

Radiothérapie (cf .plan ci-joint)

Groupe hospitalier Sud

Hôpital HAUT-LEVEQUE

Avenue de Magellan

33600 PESSAC

Les candidats seront invités à signer un registre des visites. Les candidats communiqueront dans les pièces de l'offre l'attestation de visite de site pour le lot 11.

7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

7.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur à l'adresse URL suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr>.

La remise d'une réponse électronique nécessite une configuration spécifique du poste de travail. Les candidats sont invités à vérifier les prérequis techniques en réalisant un « test de configuration du poste de travail » disponible sur la plateforme PLACE à l'adresse suivante :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=entreprise.DiagnosticPoste>

En cas d'utilisation d'un système anti spam, les candidats doivent désactiver ce système ou intégrer l'adresse « nepasrepondre@marches-publics.gouv.fr » dans les listes blanches de leur outil anti-spam.

Les dépôts de plis effectués par erreur dans des espaces du profil acheteur non spécifiquement dédiés à la présente consultation ne pourront pas être opposables au pouvoir adjudicateur qui, de bonne foi, ne pouvait en avoir connaissance.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur**. Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Tout soumissionnaire devra se référer aux prérequis techniques et aux conditions générales d'utilisation disponible sur ce site pour toute action.

Un manuel d'utilisation et des conditions générales d'utilisation sont également disponibles afin de faciliter le maniement de la plate-forme. (Dans PLACE : guide d'utilisation -utilisateur entreprise)

Après le dépôt du pli sur le site PLACE, un message indique au candidat que l'opération du dépôt du pli a été réalisé avec succès, puis un accusé de réception lui est adressé par courrier électronique donnant à son dépôt une date et une heure certaines, la date et l'heure de fin de réception faisant référence.

L'absence de message de confirmation de bonne réception ou d'accusé de réception électronique signifie que la réponse n'est pas parvenue à l'acheteur.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique ou sur support papier. Cette copie est transmise sous pli scellé et comporte obligatoirement la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

CHU BORDEAUX
12 rue DUBERNAT
UMATIME - Porte n° 1 - 1er étage
33404 TALENCE CEDEX

La copie de sauvegarde est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencée avant la clôture de la remise des plis.

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

Sur cette plateforme, le candidat pourra retrouver l'ensemble de ses retraits de dossier de consultation. L'inscription est un préalable obligatoire pour correspondre avec l'acheteur lors de chaque consultation (Questions/Réponses, Dépôt de candidatures et offres. . .). Elle permet également de bénéficier d'un service d'alertes sur les consultations (précisions, modifications, report de délais...).

Par conséquent, il est recommandé d'indiquer une adresse mail durable pendant toute la durée de la procédure, en priorité l'adresse de l'interlocuteur principal du candidat, ainsi que la ou les adresses de remplacement en cas d'absence de ce dernier. Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme lors du déroulement de la consultation, en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse, ou en cas de suppression de ladite adresse.

7.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

8 - Examen des candidatures et des offres

8.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

8.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière pourra faire l'objet d'une demande de régularisation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse et/ou substantiellement irrégularisable. En revanche, toute offre inacceptable ou inappropriée sera éliminée.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations au regard de la DPGF	50.0
2-Valeur technique sur la base du mémoire technique	50.0
<p>2.1- Organisation et méthodologie</p> <ul style="list-style-type: none"> - Appréhension des différentes phases du projet avec une continuité d'activité, des contraintes techniques et des contraintes liées au site occupé - Qualité des moyens matériels et logistiques affectés au chantier ainsi que la méthodologie pour la mise en œuvre dans les règles de l'art et le respect de l'hygiène et sécurité, - Dispositions et/ou moyens pour assurer un chantier propre et réduire les diverses nuisances. 	20.0
<p>2.2- Moyens humains dédiés à l'exécution du marché</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organigramme et descriptif des missions, des compétences et expériences des moyens humains dédiés à l'exécution du marché tel que le personnel d'encadrement, d'études et d'exécution (CV + qualifications et/ou titres d'étude à fournir), - Propositions de l'entreprise sur la continuité de l'équipe dans le temps (sur la durée du chantier, pendant les absences des interlocuteurs principaux) et pour assurer le respect des délais d'intervention. 	15.0
<p>2.3- Qualité des matériels et matériaux employés</p> <ul style="list-style-type: none"> - Descriptifs explicites et détaillés de l'ensemble des matériels et matériaux dédiés à l'exécution du marché, propositions d'amélioration, etc..... - Qualité des fiches techniques produits transmises des équipements ci-dessous : <ul style="list-style-type: none"> o Lot 11- Machinerie ascenseurs 	10.0
<p>2.4- Démarche environnementale</p> <ul style="list-style-type: none"> - Appréciation des propositions en matière de développement durable en adéquation avec l'objet du marché. L'analyse s'appuiera sur les actions de développement durable proposées notamment en matière de gestion des déchets et de leur retraitement ; le pourcentage de matériaux recyclés et recyclables dans la cabine, la structure, les câbles... ; ainsi que sur l'absence et la limitation de substances dangereuses (conformité RoHS, limitation des huiles minérales, utilisation de lubrifiants biodégradables...). 	5.0

Chaque candidat se verra attribuer une note globale sur 100.

La pondération de chaque critère correspond au nombre de points maximum pouvant être obtenus par le candidat.

La pondération de chaque sous-critère correspond au nombre de points maximum pouvant être obtenus par le candidat.

La méthode de calcul utilisée pour la notation du critère Prix des prestations est la suivante :
Note de l'offre = (Montant de l'offre moins-disante / Montant de l'offre à noter) * Base de notation

Montant de l'offre moins-disante = correspond au prix de l'offre la moins chère (offres anormalement basses exclues).

Montant de l'offre à noter = correspond au prix de l'offre à évaluer.

Base de notation = correspond à la note maximale pouvant être obtenue.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans la décomposition du prix global et forfaitaire du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

8.3 - Suite à donner à la consultation

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le candidat produise les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

Une attestation d'assurance décennale devra également être produite dans le même délai.

L'attributaire sera invité à signer l'Acte d'Engagement (et/ou la déclaration éventuelle de sous-traitance) durant ce même délai.

9 - Renseignements complémentaires

9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

9.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal administratif

9 rue Tastet

33063 Bordeaux

Tel : 05.56.99.38.00

Télécopie : 05.56.24.39.03

Courriel : greffe.ta-bordeaux@juradm.fr

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :

Tribunal administratif

9 rue Tastet

33063 Bordeaux

Tel : 05.56.99.38.00

Télécopie : 05.56.24.39.03

Courriel : greffe.ta-bordeaux@juradm.fr

En cas de difficultés survenant lors de la procédure de passation, l'organe chargé de jouer le rôle de médiateur est :

CCIRA de BORDEAUX

DREETS Nouvelle-Aquitaine - Pôle C
Cité Administrative
2 Rue Jules Ferry
33090 BORDEAUX CEDEX
Point de contact : Mme Stéphanie MARCON
Secrétariat du CCIRA de Bordeaux
Tél : 05.54.68.99.56 / 07.61.17.74.12
Courriel : dreets-na.polec@dreets.gouv.fr